



Déclaration de boycott du CTSD de la DI Nouvelle-Aquitaine du 23/02/2021

Monsieur le Président,

Le vote par le Parlement du transfert de la quasi-totalité des missions fiscales de la douane à la DGFIP à l'horizon 2024 plonge les douaniers dans une nouvelle phase de réorganisations, alors que celles liées au PSD viennent à peine de se terminer.

Malgré le travail de l'intersyndicale tant locale que nationale pour expliquer aux parlementaires et aux élus locaux les dangers de ces transferts de fiscalité, les différents articles de la loi de finances ont été adoptés.

Il faut dire que le Ministre Dussopt a payé de sa personne en affirmant, les yeux dans les yeux, le dernier jour de l'examen du texte en 1^{er} lecture à l'Assemblée nationale, que le transfert de la TICPE était une préconisation du rapport Gardette, ce qui est une contre-vérité flagrante.

À quand une loi obligeant les ministres à prêter serment sur la constitution et un délit de parjure pour éviter que de tels mensonges, dont commencent à être coutumiers les ministres du budget, ne se reproduisent impunément?

Est-il besoin de rappeler que les discussions sur les transferts de fiscalité ont occupé toutes les organisations syndicales pendant de nombreux mois sur la base du rapport réalisé par M.Gardette, avant qu'une décision ne balaye unilatéralement tout ce travail de concertation ?

Comment avoir confiance, dans ces conditions, dans le dialogue social au sein de notre administration ?

Vous-même dans cette instance, vous nous aviez dit, l'an dernier: « *Je verrais bien la TICPE rester aux douanes, car il s'agit de contrôler des flux de marchandises; donc il y a une cohérence à garder cette mission* ».

Devons-nous comprendre qu'il faut prendre le contre-pied de vos affirmations pour comprendre le vrai sens de vos paroles? Ou les arbitrages politiques pris au niveau gouvernemental vous ont-ils également pris de court ?

S'il ne s'agissait que d'un manque de sincérité ou d'informations et si le projet sur la table nous paraissait fiable pour les personnels et nos missions de service public, cela ne serait pas très grave, tellement nous sommes habitués au peu d'utilité des comités Théodule lorsqu'il s'agit de réorganisations.

Mais derrière ces transferts, il y a des femmes et des hommes qui se sont impliqués pendant de longues années sur des missions de perception, de contrôle, de recouvrement et de conseil des opérateurs de la filière énergétique.

En pleine crise sanitaire, plonger ces agents dans une nouvelle phase d'anxiété sur leur devenir professionnel et personnel, est irresponsable et une façon très particulière de les remercier pour leur engagement face au Covid souligné par le Ministre Lemaire.

La question de la confiance est un pré-requis indispensable à la tenue des réunions institutionnelles, d'autant plus quand il s'agit des effectifs comme aujourd'hui.

Cette confiance fait maintenant défaut malgré les annonces faites (maintien de l'ancrage de la douane à Bercy et de l'unicité des deux branches) et les axes stratégiques présentées aux organisations syndicales le 12 février dernier.

Il y a de quoi être perplexe, tant nous partons de loin en matière de contrôles de marchandises : 0,01% des produits voient leur conformité contrôlée, des bureaux de douane, des centres viticulture sont encore dans le collimateur des fermetures, les moyens nautiques ont été réduits à peau de chagrin (combien sur le littoral aquitain ?), des brigades en frontière tierce maritime ont été fermées, les moyens et le maillage des services sont partout défailants.

La filière viticulture perd encore 40 agents au niveau national et 7 emplois au niveau interrégional, des problèmes sur la mise à jour du foncier apparaissent, 5 emplois disparaissent en surveillance dont 2 en frontière, pourtant érigée en mythe salvateur par la DG.

Dans un tel contexte, annoncer vouloir *amplifier la lutte contre les trafics illicites, la grande délinquance et la criminalité organisée* relève du conte pour enfants.

Et que dire de l'axe *Renforcer la lutte contre les flux financiers illicites* alors que dans le même temps les services n'auront plus la possibilité d'enquêter en suite de constatation de fraude sur les bordereaux de détaxe, mission confiée maintenant à la DGFIP.

Pour les collègues restructurés, l'accompagnement social renvoie aux décrets de 2019 sans aucune assurance qu'un poste leur soit réservé à la DGFIP, administration qui continue à être maltraitée en termes d'effectifs.

Que l'on vous dise tout ceci dans une déclaration ou en instance, l'expérience nous a montré que cela ne changera pas grand-chose *ou* vos arbitrages n'en seront pas modifiés pour autant.

Aussi, l'ensemble des organisations représentatives boycotteront ce comité technique.